



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5583^e séance

Lundi 11 décembre 2006, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Ibora
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Shinyo
	Pérou	M. Voto-Bernales
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation en Iraq

Rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 30
de la résolution 1546 (2004) (S/2006/945)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Iraq

Rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2006/945)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Qazi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) publié sous la cote S/2006/945.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de M^{me} Jackie Wolcott Sanders, représentante des États-Unis, au nom de la Force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Ashraf Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. Qazi (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil de sécurité est saisi adresse avec réalisme un avertissement urgent, à savoir que l'Iraq est au bord d'une guerre civile et du chaos. Dans mes exposés devant ce Conseil, j'ai attiré à de nombreuses reprises l'attention sur le fait que les acquis du processus de transition politique s'agissant d'atteindre les jalons entérinés par le Conseil de sécurité dans la résolution 1546 (2004) ne se sont pas traduits par une amélioration de la situation en matière de sécurité ou de droits de l'homme. Les efforts déployés par le Gouvernement iraquien et la Force multinationale n'ont pas empêché une détérioration continue de la situation en matière de sécurité qui, si la tendance ne s'inverse pas, va progressivement saper les perspectives politiques de l'Iraq.

Les initiatives lancées au cours de la période à l'examen, comme par exemple l'Accord du Ramadan du 2 octobre, les réunions parrainées par le Ministère du dialogue national et la Déclaration de La Mecque, sous l'égide de l'Organisation de la Conférence islamique, n'ont pour l'instant eu aucun effet sur la violence et les effusions de sang. Le Plan de sécurité pour Bagdad, visant à isoler les quartiers difficiles et à améliorer les conditions de vie de leurs résidents, n'a pas été élargi au-delà des zones initialement choisies. La violence semble échapper à tout contrôle. Cela suscite de toutes parts de graves préoccupations concernant l'avenir de l'Iraq.

Il est vrai que 80 % des attaques contre la Force multinationale en Iraq et les forces de sécurité iraqiennes sont concentrées dans huit gouvernorats sur les 18, mais ces huit gouvernorats représentent une importante proportion de la population iraquienne. Le rétablissement de la paix et la stabilité dans la capitale et les zones limitrophes est par conséquent essentiel pour la paix et la stabilité de l'Iraq dans son ensemble.

Étant donné l'absence d'unité politique actuelle, la fragmentation de la société iraquienne et le degré paralysant de violence, il n'est sans doute pas réaliste de s'attendre à ce que le Gouvernement et le parlement accomplissent des progrès sans la coopération active de la communauté régionale et internationale. Dans ces circonstances on ne peut pas non plus espérer que des partenariats multilatéraux tels que le Pacte international pour l'Iraq donneront tout leur potentiel, dans la mesure où ils dépendent de la capacité du

Gouvernement iraquien de mettre en œuvre les réformes requises en matière de sécurité ainsi que sur le plan politique, économique et social. Le Pacte international lui-même exigera un environnement politique et de sécurité viable. Il est donc très encourageant de noter que le Premier Ministre iraquien et son cabinet ont affirmé leur plein engagement à faire du processus du Pacte une réussite.

Des efforts vigoureux sont en cours pour renforcer les forces armées iraquiennes et mettre en place des structures de commandement, de discipline et d'organisation efficaces. Des progrès significatifs sont en cours sur certains points. Cependant, même dans les circonstances les plus favorables, on prévoit que la mise en place de forces de sécurité autonomes ayant les capacités professionnelles et la discipline politique requises prendra plusieurs années, et elle pourrait prendre bien plus longtemps encore. Par ailleurs, les principaux problèmes auxquels l'Iraq fait face ne se prêtent pas à des solutions fondées seulement sur la force. Un recours excessif à l'emploi de la force pourrait même barrer la route à un compromis négocié, la seule base viable de la stabilité.

Pour que l'Iraq ait la moindre chance d'éviter une catastrophe nationale, il est essentiel que règne un sentiment collectif d'urgence, de détermination et de volonté de compromis. Les solutions à somme nulle ne sont pas compatibles avec la stabilité politique et la sécurité nationale. Ainsi, la communauté internationale et les États de la région ont réellement intérêt à aider le Gouvernement iraquien à surmonter les défis auxquels il est confronté. Les raisonnements pessimistes prenant comme acquise une issue négative en Iraq n'ont aucune valeur, car pour le peuple iraquien, pour les pays voisins et pour le monde entier, un échec en Iraq n'est pas une option acceptable. Le seul moyen d'aller de l'avant réside dans une initiative collective aux niveaux international et régional à l'appui des efforts du Gouvernement iraquien visant à réduire les niveaux de violence actuels et à régler les questions clefs. Il n'y a aucun autre choix.

Dans mes échanges avec des responsables iraquiens de toutes tendances et de nombreux représentants de plusieurs pays voisins de l'Iraq, j'ai été frappé par l'unanimité qui se dégage pour reconnaître aujourd'hui que les problèmes de l'Iraq ne peuvent pas être traités en se concentrant exclusivement sur la dynamique politique nationale de l'Iraq. Il faut par conséquent une approche politique plus large et plus ouverte qui fasse aussi participer tous

les principaux voisins de l'Iraq, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. De même, il faut faire participer toutes les forces politiques à l'intérieur de l'Iraq qui sont prêtes à renoncer à la violence en tant qu'outil politique et à venir à la table de négociations. Une approche d'exclusion, qu'elle soit interne ou externe, n'aboutira pas à des progrès vers la paix et la stabilité.

Rien de tout ceci ne change le fait que c'est aux Iraquiens eux-mêmes qu'il appartient d'assumer la responsabilité de leur avenir. Mais la structure de la situation en Iraq et autour du pays exige que tous les pays de la région voient qu'il est dans leur intérêt de contribuer à la paix et à l'unité de l'Iraq de façon prioritaire et de participer aux efforts visant à garantir que leurs contributions aideront collectivement le Gouvernement et le peuple iraquiens. À cet égard, il est encourageant de noter que le Gouvernement iraquien a décidé de dépêcher des envoyés auprès de ses voisins pour préparer la voie à une éventuelle conférence régionale.

Pour remplacer le climat actuel de peur et de méfiance, un processus de réconciliation doit aborder les problèmes délicats, plutôt que d'en remettre l'examen à une date ultérieure. Dans son rapport, le Secrétaire général attire l'attention sur la manière dont un véritable examen constitutionnel pourrait fournir un cadre à la réconciliation nationale. À ce jour, l'occasion qu'offre ce processus d'examen n'a pas été saisie de façon aussi efficace que ne l'avait espéré et conseillé l'Organisation des Nations Unies. Des révisions d'ordre technique doivent s'appuyer sur une véritable négociation politique sur les questions clefs, en vue de faire de la constitution un document-cadre national vraiment opérationnel.

Il n'y a aucun doute concernant les questions sur lesquelles un consensus iraquien s'impose d'urgence. Ce sont les suivantes : une vision politique pour le nouvel Iraq; un partage équitable des revenus pétroliers, qui garantisse à tous les peuples de l'Iraq de bénéficier de façon égale de son unité et de sa prospérité; un partage réaliste des pouvoirs, y compris en termes de collecte d'impôt, entre le centre, les régions et les gouvernorats, qui permette au Gouvernement central de fournir les services essentiels; le développement des forces de sécurité iraquiennes pour en faire de véritables institutions nationales qui jouissent de la confiance et du respect de la population dans tout le pays; la dissolution progressive des milices et autres groupes armés

illégaux, de telle sorte que l'État ait le monopole de l'emploi de la force en tant que garant de l'état de droit; assurer que des systèmes efficaces, notamment un système judiciaire opérationnel, protègent les droits de l'homme; encourager la société civile iraquienne à promouvoir l'émergence d'une vie politique centrée sur les problèmes sans base confessionnelle; et trouver une façon mutuellement acceptable de parler de l'avenir du rôle de la Force multinationale en Iraq en tant qu'élément clef d'un processus de réconciliation nationale. À cet égard, il est encore une fois encourageant de noter que le Gouvernement iraquien prépare activement une conférence de réconciliation nationale prévue pour, je crois savoir, le 18 décembre et que des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'un projet de loi sur les hydrocarbures.

Dans son rapport, le Secrétaire général a suggéré qu'un groupe de contact régional, épaulé par l'ONU, pourrait servir de catalyseur à la création d'une enceinte crédible où de telles questions pourraient être abordées et progressivement réglées. Il faut d'urgence créer une dynamique en faveur de la paix et la stabilité en Iraq, par une participation intensive et soutenue de la communauté régionale et internationale à l'appui des efforts de réconciliation nationale du Gouvernement iraquien.

Le Secrétaire général a appelé à un règlement négocié pour briser le cycle de la violence qui menace actuellement de faire avorter tout processus politique. Ce sera une tâche complexe et difficile, mais elle est incontournable. Les coûts humains de la situation actuelle nous imposent à tous d'aider le Gouvernement iraquien à s'acquitter avec succès de son rôle. D'après certaines évaluations, la crise humanitaire et en matière de droits de l'homme pourrait déjà être la plus préoccupante du monde. D'après certaines évaluations, plus de 5 000 Iraquiens meurent de mort violente chaque mois. Depuis l'incident de Samarra, le 22 février 2006, près d'un demi-million d'Iraquiens ont été déplacés à l'intérieur du pays. L'exode d'Iraquiens vers les pays voisins impose un lourd fardeau à ces pays. En cas de détérioration supplémentaire de la situation en matière de sécurité, une catastrophe humanitaire majeure, notamment en termes de réfugiés, pourrait s'ensuivre.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'est vu rappeler à de nombreuses reprises combien les Iraquiens attendent de l'ONU s'agissant d'assurer la protection de leurs droits et de mettre fin à leurs souffrances, en facilitant des

processus susceptibles de mettre à leur portée la promesse de paix et de sécurité.

Pour terminer, je tiens à remercier le Conseil de sécurité pour son appui constant, qu'il a exprimé récemment dans la résolution 1700 (2006). J'assure les membres du Conseil que la Mission des Nations Unies restera activement engagée avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour aider l'Iraq à arrêter la nouvelle détérioration d'une situation déjà très grave. Il s'agit d'un impératif moral et stratégique qu'aucun d'entre nous ne peut se permettre d'ignorer.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Qazi de son exposé sur l'évolution récente de la situation en Iraq et pour les efforts qu'il déploie dans ce pays.

M^{me} Wolcott Sanders (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Comme le demande le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1546 (2004), 1637 (2005) et 1723 (2006), j'ai le plaisir de faire rapport au Conseil de sécurité au nom des 25 pays qui composent la Force multinationale en Iraq sur les progrès accomplis par cette Force dans l'exécution de son mandat.

La situation a évolué sensiblement au cours de la période à l'examen. Nous saluons l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1723 (2006) visant à proroger le mandat de la Force multinationale en Iraq et les accords relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle. La Force multinationale en Iraq continue de jouer un rôle essentiel en matière de sécurité et de stabilité en Iraq et d'agir en partenariat avec les autorités iraquiennes pour appuyer le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux Forces de sécurité iraquiennes. Comme l'a noté la Secrétaire d'État dans sa lettre du 17 novembre adressée au Président du Conseil de sécurité en appui au mandat de la Force multinationale en Iraq (S/2006/899, annexe), le Gouvernement iraquien et la Force multinationale en Iraq ont trois objectifs communs: le transfert aux Iraquiens du recrutement, de la formation, de l'équipement et de l'armement des Forces de sécurité iraquiennes; le transfert aux Iraquiens du commandement et du contrôle des Forces de sécurité iraquiennes; et le transfert au Gouvernement iraquien des pouvoirs en matière de sécurité.

Le Gouvernement iraquien a accompli des progrès dans son ambitieux programme de réforme. Le 10 octobre, le Conseil des représentants iraquien a adopté une nouvelle loi sur l'investissement étranger. Le

Conseil a également adopté le 11 octobre une loi sur les régions fédérales qui autorisera les provinces de l'Iraq à organiser des référendums et à se fondre dans des régions fédérales plus grandes. Cette loi entrera en vigueur en 2008. De plus, la Commission de révision de la Constitution a été créée le 25 septembre pour explorer les possibilités d'amender la Constitution iraquienne.

Le Pacte international pour l'Iraq, initiative iraquienne visant à créer un nouveau partenariat avec la communauté internationale et à mettre en place un cadre vigoureux pour la transformation politique, économique et en matière de sécurité de l'Iraq et son intégration dans l'économie régionale et mondiale, enregistre également des progrès. La dernière réunion préparatoire a eu lieu au Koweït le 31 octobre et le Pacte a été adopté à l'unanimité par le Conseil des ministres iraqiens le 26 novembre. Ce Pacte devrait être finalisé en début d'année prochaine et nous espérons qu'il recevra un appui international large et actif.

Malgré les progrès réalisés dans ces domaines, la sécurité reste une grave source de préoccupation. Les attaques des insurgés sunnites contre les Forces de sécurité iraqiennes et la Force multinationale en Iraq sont toujours très nombreuses et les forces subissent toujours des attaques de la part de groupes armés chiïtes, en particulier dans la région de Bagdad. Parallèlement s'est accrue la violence confessionnelle, qui vise tout particulièrement les civils.

Les insurgés, les extrémistes et les terroristes poursuivent leurs attaques. La violence continue fait un grand nombre de victimes parmi la population et marque le pays. Le nombre des attaques a augmenté de 22 % pendant la période examinée; elles sont attribuées en partie à la poussée de violence pendant le ramadan. Cinquante-quatre pour cent des attaques totales ont eu lieu dans deux des 18 provinces de l'Iraq, Bagdad et Al-Anbar, même si le niveau de violence a été notable dans la province de Diyala et dans les villes de Kirkouk, Mossoul, Bassorah, Al-Amarah et Balad. La Force multinationale en Iraq et les Forces de sécurité iraqiennes ont poursuivi leurs efforts conjoints pour s'attaquer au problème en matière de sécurité à Bagdad et à Bassorah.

Un plus grand nombre d'unités iraqiennes dirigent maintenant les opérations de combat contre l'insurrection. En octobre, la 4^e division de l'armée iraquienne a planifié, coordonné et exécuté une opération contrôlée par les Iraquiens à Kirkouk en riposte à l'augmentation des attentats à la voiture piégée

utilisant des engins explosifs improvisés juste avant le ramadan et pendant celui-ci. L'opération était le premier plan exécuté par une division sous le contrôle du quartier général des forces terrestres iraqiennes.

L'augmentation de la violence d'origine confessionnelle est devenue la plus grande menace qui pèse sur la sécurité et la stabilité de l'Iraq. Dans une proportion d'environ 80 %, la violence d'origine confessionnelle en Iraq s'exerce dans un rayon de 55 kilomètres autour de Bagdad. En réponse à cette aggravation de la situation, le Premier Ministre iraquien Al-Maliki a annoncé le 2 octobre un plan en quatre points pour unifier les parties shiïtes et sunnites au sein de son gouvernement face à la nécessité de mettre fin aux assassinats d'origine confessionnelle qui empoisonnent le pays. Le Gouvernement iraquien a également parrainé une série de quatre conférences de réconciliation à travers l'Iraq visant à promouvoir le dialogue national et à solliciter des recommandations d'ordre pratique. Deux réunions de dirigeants tribaux et de la société civile ont déjà eu lieu. En octobre, l'Organisation de la Conférence islamique a accueilli à la Mecque une réunion de dirigeants religieux sunnites et shiïtes, qui a appelé à la fin du massacre d'origine confessionnelle en Iraq.

Bien que le nombre des attaques contre l'infrastructure ait diminué, il s'en produit environ une par semaine et elles entravent la fourniture des services de base, tels que l'électricité, l'eau et le carburant. Les attaques constantes et l'environnement difficile en matière de sécurité font obstacle au renforcement de la fourniture de ces services essentiels. L'infrastructure iraquienne continuera d'être une cible de premier choix pour les éléments perturbateurs.

La Force multinationale en Iraq continue de former et de mettre en place les Forces de défense iraqiennes et de contribuer au renforcement de leurs capacités et à leur préparation. L'Iraq accomplit des progrès dans l'édification de forces de sécurité qui soient capables de combattre les insurgés et de lutter contre les terroristes de manière indépendante. La taille et les capacités des forces de sécurité des Ministères de la défense et de l'intérieur continuent d'augmenter et elles assument de plus en plus le commandement de la lutte contre les insurgés et les terroristes. Le 21 septembre, la Force multinationale a transféré la province de Dhi Qar sous le contrôle provincial iraquien, en plaçant la responsabilité en matière de sécurité entre les mains du Gouverneur provincial et de sa force de police locale de 10 000 membres. La Force

multinationale continue d'appuyer et d'aider les Forces de sécurité iraqiennes alors qu'elles se préparent à mener des opérations en totale indépendance et à réaliser leur autonomie en matière de sécurité.

Le ratio des opérations de lutte contre les insurgés conduites indépendamment par les forces iraqiennes par rapport au nombre total des opérations de lutte continue d'augmenter régulièrement. Cent six bataillons des opérations spéciales et 11 bataillons de l'infrastructure stratégique de l'armée iraqienne mènent maintenant des opérations de lutte contre l'insurrection, et 98 de ces bataillons ont été jugés capables de prendre la tête des opérations ou d'opérer indépendamment.

Le Gouvernement iraqien, aux côtés de la Force multinationale, a retenu une structure d'organisation des forces iraqiennes propre à maintenir un degré de sécurité, qui offrira une base à la transition de l'Iraq vers l'autonomie en matière de sécurité. La structure autorisée des Forces armées iraqiennes à pleine capacité est de 137 500 membres, y compris un quartier général des forces terrestres, 10 divisions et 36 quartiers généraux de brigade, 114 bataillons de l'armée et des opérations spéciales, 17 bataillons de l'infrastructure stratégique, six escadrons de l'armée de l'air, trois escadrilles de l'armée de mer et 19 bataillons d'appui aux combats.

Le Ministère iraqien de l'intérieur, avec l'aide de la Force multinationale, a commencé la mise en œuvre d'un plan de transformation nationale en plusieurs étapes pour évaluer les capacités actuelles des bataillons de la Police nationale, pour renforcer la formation de la police et pour établir des pratiques en matière de formation continue des forces de police. La structure de toutes les forces du Ministère de l'intérieur, à pleine capacité, est de 188 200 membres formés et équipés, qui assurent le fonctionnement de deux quartiers généraux de division, neuf quartiers généraux de brigade et fournissent les forces de 27 bataillons de combat. Le plan de structure des forces est conçu pour permettre l'instauration d'un environnement stable en matière de sécurité qui conduise à un Gouvernement démocratique et représentatif et à une économie prospère.

Depuis le 13 novembre, six quartiers généraux de division de l'armée iraqienne, 30 quartiers généraux de brigade et 91 bataillons assurent en premier lieu la sécurité dans leurs zones d'opération. Cela représente environ 70 % de l'armée iraqienne. La Force

multinationale a transféré 55 des 110 bases d'opération avancée au contrôle iraqien.

L'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle crucial dans la stabilité et le développement de l'Iraq. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) offre ses compétences importantes au titre de son mandat, qui a été prorogé en août 2006 pour une nouvelle année au titre de la résolution 1700 (2006).

En raison des préoccupations en matière de sécurité, l'ONU a récemment décidé de réduire temporairement son personnel en poste à Bagdad. Une présence forte de la MANUI reste essentielle pour appuyer les efforts de l'Iraq, notamment en ce qui concerne la réconciliation nationale, l'examen de la Constitution et les futures élections provinciales. La présence de la MANUI sera aussi primordiale pour faire progresser les travaux relatifs au Pacte international, en concertation avec le Gouvernement iraqien. Outre Bagdad, l'ONU a une représentation limitée à Irbil et à Bassorah. La Force multinationale en Iraq continue d'aider la MANUI et collabore avec elle pour atteindre son objectif qui est d'assurer une présence à part entière, forte et sûre en Iraq.

Les forces multinationales, notamment géorgiennes, roumaines et sud-coréennes, sont chargées de la sécurité de l'ONU à Bagdad, Bassorah et Irbil, respectivement. Ces contingents assurent la sécurité des sites statiques, la reconnaissance, les patrouilles de sécurité, les escortes des convois, les postes de contrôle et, si nécessaire, les évacuations médicales et d'urgence. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'entité distincte créée pour assurer la sécurité pour la présence de l'ONU en Iraq permettront d'appuyer de façon ininterrompue cette fonction de sécurité essentielle. Dans le cadre d'un accord séparé de l'ONU, les troupes fidjiennes assurent également la sécurité statique et rapprochée du personnel et des installations des Nations Unies à Bagdad.

La mise en œuvre du plan de réconciliation nationale de l'Iraq sera une composante importante des efforts déployés par le Gouvernement pour unir un pays. Pour l'avenir de l'Iraq, il demeure extrêmement important de mener des efforts concertés pour juguler la violence sectaire et faire face à l'insurrection. La formation et l'équipement des forces de sécurité iraqiennes se poursuivent, et nous espérons la mise en route d'un processus soutenu, qui permettra de

transférer les responsabilités en matière de sécurité pour des domaines spécifiques de la Force multinationale aux autorités iraqiennes. Cette force continue d'appuyer le Gouvernement iraquien, alors qu'il se prépare à assumer la responsabilité pleine et entière de la sécurité du pays.

La stabilité et la sécurité de l'Iraq sont une question régionale, ainsi qu'une question internationale, et les voisins de l'Iraq ont un rôle important à jouer. Nous appelons la communauté internationale tout entière à appuyer le Gouvernement iraquien souverain et à contribuer aux efforts faits pour mettre en place un Iraq démocratique, uni et prospère.

M. de La Sablière (France) : Je remercie l'Ambassadeur Qazi pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2006/945), ainsi que l'Ambassadeur Wolcott Sanders de son exposé.

Je ferai les commentaires suivants.

Ma délégation ne peut malheureusement que partager le constat dressé par le Secrétaire général et rappeler sa profonde préoccupation face aux violences croissantes et à l'immense souffrance endurée par le peuple iraquien. Les chiffres avancés par ce rapport sont terribles : plus de 7 000 tués en deux mois, dont 5 000 à Bagdad, plus de 1,5 million de déplacés, 1,6 million de réfugiés à l'extérieur du pays. La violence prend un tour de plus en plus interconfessionnel, menaçant la cohésion même du pays, avec des risques pour la stabilité de la région. Face à une telle situation, chacun, on le voit bien, ressent aujourd'hui la nécessité d'explorer de nouvelles solutions qui, du point de vue de ma délégation, devront se concentrer autour de trois axes.

Premièrement, la relance du processus politique iraquien pour permettre la réconciliation et l'adhésion aux nouvelles institutions de toutes les composantes de la société. Nous espérons à cet égard que les propositions du Premier Ministre Al-Maliki sur la tenue d'une conférence d'entente nationale connaîtront des suites favorables. Nous estimons aussi, comme le Secrétaire général, que la révision constitutionnelle dont le principe avait été agréé à l'automne 2005, constitue un élément clé du consensus national. Nous saluons également l'action de M. Qazi et le dialogue approfondi qu'il entretient avec l'ensemble des responsables iraqiens.

Deuxièmement, la restauration de la souveraineté iraquienne. La France a toujours considéré qu'offrir un

horizon de retrait des troupes étrangères pouvait contribuer à stabiliser la situation. La délégation relève avec satisfaction que cette perspective de retrait, qui relèvera naturellement de la décision souveraine de l'Iraq, a été intégrée pour la première fois explicitement dans la résolution 1723 (2006). L'affirmation de l'autorité de l'État iraquien suppose aussi une solution au problème crucial des milices, dont le dernier rapport de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq notait qu'elles agissaient « avec une impunité presque totale ».

Troisièmement, l'appui des pays de la région et de la communauté internationale. M. Douste-Blazy, Ministre des affaires étrangères de la France, vient de rappeler qu'il était nécessaire d'associer l'ensemble des pays de la région, dès lors qu'ils manifesteraient une volonté de contribuer à la stabilité de l'Iraq.

La France accueille également avec intérêt l'idée, avancée par le Secrétaire général, d'une conférence internationale réunissant toutes les composantes iraqiennes et les acteurs extérieurs concernés sur le modèle, par exemple, de la réunion de Charm el-Cheikh de novembre 2005. Une telle initiative pourrait permettre de parvenir à des décisions collectives sur les mesures destinées à garantir l'unité, la souveraineté et l'indépendance de l'Iraq. Nous sommes prêts à étudier les propositions que pourrait faire le Secrétaire général ou les précisions que M. Qazi pourrait éventuellement apporter, s'agissant en particulier des perspectives de dialogue régional et de conférence internationale.

La France mesure la difficulté de la situation en Iraq et les efforts déployés avec beaucoup de courage par le peuple et les responsables de ce pays. La communauté internationale doit continuer de jouer son rôle pour aider l'Iraq et ses dirigeants, et la France entend y prendre toute sa place. Ma délégation veut saluer à cet égard la contribution apportée par le Secrétaire général dans son dernier rapport et rendre hommage à l'action remarquable qui a été la sienne au cours de ces 10 dernières années dans ce dossier iraquien, qui, pour reprendre ses mots, fut l'un de ses plus grands défis.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Ashraf Qazi de son exposé lucide et complet sur les activités de l'ONU en Iraq et l'évolution de la situation dans le pays. Je voudrais remercier l'Ambassadeur Jackie Wolcott Sanders de son exposé sur les activités de la Force multinationale en Iraq. Enfin, je tiens à remercier le

Secrétaire général d'avoir présenté le dixième rapport (S/2006/945) au Conseil de sécurité sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Tant l'exposé de l'Ambassadeur Qazi que le rapport du Secrétaire général brossent un tableau alarmant de la situation en Iraq. Nous avons tous vu au quotidien, par l'intermédiaire des médias, le carnage qui s'y déroule. Il n'est pas important d'essayer de trouver l'adjectif le plus approprié pour décrire la situation actuelle en Iraq. Ce qui est important, c'est que des centaines de personnes sont tuées et blessées chaque jour. Peu importe comment on la qualifie, la situation actuelle en Iraq est inacceptable quel que soit le critère appliqué.

La détérioration alarmante de la situation sécuritaire dans le pays, malgré la réussite du processus de transition politique envisagé dans la résolution 1546 (2004) pose la question de savoir ce qui devrait être fait maintenant. La réponse à cette question doit être donnée non seulement par le Gouvernement iraquien et le Gouvernement des États-Unis, qui dirige la Force multinationale en Iraq, mais aussi par l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier.

Pendant les deux années au cours desquelles la Grèce a été membre non permanent du Conseil de sécurité, notre attention s'est surtout portée sur le processus politique, dans l'espoir que les progrès et succès enregistrés en la matière auraient un effet bénéfique sur la situation sécuritaire. Nous pensons et espérons vraiment qu'une politique de participation inclusive ouvrira la voie à la réconciliation nationale et à la consolidation de l'entente nationale sur la base d'un dialogue de consensus inscrit dans la constitution et entériné par le Comité d'examen de la constitution.

Les Iraquiens devaient prendre leur destin en main, en choisissant la démocratie, la paix, la stabilité, l'unité et la prospérité, dans l'intérêt de tous les citoyens quel que soit leur race, leur obédience, leur secte ou leur tribu – un objectif commun pour un avenir meilleur. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas matérialisé.

Le rapport du Secrétaire général (S/2006/945) nous donne une vue d'ensemble de la situation actuelle, ainsi qu'un aperçu des approches nouvelles qui sont nécessaires, aux niveaux national, régional et international, pour obtenir des résultats concrets sur tous les fronts – sécuritaire, politique, économique et des droits de l'homme – et renverser la tendance politique et sécuritaire qui prévaut actuellement dans le

pays. Bien que nous partagions beaucoup des opinions exprimées par le Secrétaire général dans son rapport, ce dont nous aurons besoin avant de pouvoir continuer à bâtir sur ce qui a été accompli jusqu'à présent – car beaucoup a été accompli en Iraq ces trois dernières années, en dépit des problèmes de sécurité – c'est d'une analyse en profondeur des raisons qui sous-tendent l'augmentation de la violence sectaire, des attaques d'insurgés et de terroristes et des activités criminelles. Une analyse en profondeur de ce qui alimente la violence sectaire, de ce qui est à l'origine des attaques d'insurgés et de terroristes et de ce qui permet aux activités criminelles de prospérer peut nous aider à déterminer quels sont les instruments les plus adaptés pour relever efficacement ces défis.

Nous devons aider à l'établissement d'un pacte national qui vienne compléter le Pacte international, mais aussi évaluer et réévaluer la capacité des Forces de sécurité iraquiennes à contrer et empêcher les attaques terroristes et les activités criminelles, y compris en élargissant éventuellement le champ d'action des initiatives existantes afin qu'elles incluent, entre autres, soit les membres permanents du Conseil de sécurité, comme le suggère le rapport, soit la Commission de consolidation de la paix récemment créée.

Bien que notre mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin, la Grèce continuera d'appuyer et de suivre activement tous les efforts visant à aider la démocratie balbutiante de l'Iraq à grandir et se développer de sorte que nous puissions rapidement voir émerger un pays pluraliste, prospère et unifié dans lequel l'état de droit et les droits de l'homme de tous les Iraquiens seront pleinement respectés – un Iraq qui sera en paix avec lui-même et avec tous ses voisins, pour devenir un partenaire de valeur au sein de la communauté internationale.

M. Estremé (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation argentine, remercier M. Qazi de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Iraq (S/2006/945), dont nous partageons l'essentiel des observations et recommandations. Je remercie également l'Ambassadeur Wolcott Sanders de son exposé au nom de la Force multinationale.

Étant donné que c'est probablement la dernière fois que mon pays a l'occasion de prendre la parole à ce sujet dans le cadre de son mandat actuel de membre du Conseil de sécurité, je voudrais faire quelques observations sur l'évolution récente de la situation en

Iraq et sur les perspectives futures au vu des conditions difficiles qui y prévalent.

Durant ces deux années, la délégation argentine s'est efforcée d'appuyer l'approche proposée pour normaliser la situation en Iraq, approche qui devait voir la violence décliner et le pays se stabiliser à mesure que le processus politique avancerait et que la souveraineté iraquienne serait restaurée. Dans le cadre de ce processus, on devait consolider les institutions démocratiques, transférer de la force multinationale aux forces iraquiennes les responsabilités en matière de sécurité et isoler les éléments extrémistes que l'on disait être les principales causes de la violence.

La situation actuelle en Iraq démontre que cette approche n'a pas fonctionné et qu'il est donc impératif d'envisager une nouvelle stratégie sur les plans tant interne qu'international pour normaliser la situation dans ce pays et éviter une guerre civile qui aurait des conséquences dévastatrices pour toute la région.

L'Argentine ne peut taire sa profonde inquiétude face à la souffrance de la population civile iraquienne. En marge des statistiques qui peuvent différer quant au nombre de civils qui sont morts ou ont été déplacés en raison de la violence qui sévit depuis mars 2003, il est évident que le peuple iraquien est victime d'une crise à grande échelle. La situation humanitaire et en matière de droits de l'homme est extrêmement grave dans ce pays.

À ce stade, il est évident que la dégradation des conditions de sécurité n'est pas seulement le fait de groupes extrémistes et terroristes. Cette analyse, qui s'est avérée superficielle, ignore une réalité plus profonde : celle d'un conflit sectaire compliqué par les agissements de milices armées et d'escadrons de la mort qui, dans certains cas, serait liés à des partis politiques iraqiens. Le nombre élevé de victimes quotidiennes de ce conflit ne fait pas que renforcer le sentiment d'insécurité, il entraîne également des déplacements en masse et alimente le pessimisme de la société iraquienne quant à ses perspectives futures.

Le processus politique et constitutionnel n'a malheureusement pas eu l'effet positif que nous espérons ni contribué à la création d'un climat de réconciliation et de concorde entre toutes les communautés iraqiennes, comme on le prévoyait. Malgré les efforts déployés durant ces trois ans et demi, il n'a pas non plus été possible de consolider suffisamment les forces de sécurité iraqiennes pour qu'elles soient en mesure de relever les défis auxquels

l'Iraq est encore confronté. C'est pourquoi la présence de contingents internationaux reste nécessaire. Nous rappelons à toutes les forces qui travaillent à maintenir la sécurité en Iraq, qu'elles soient iraqiennes ou internationales, l'obligation qui est la leur de respecter dans tous les cas les droits de l'homme et les règles du droit international humanitaire.

La détérioration des indices de développement humain que l'on observe ces derniers temps en Iraq est un signe supplémentaire des effets à long terme de cette situation et de son impact très négatif sur les services sanitaires, éducatifs et sociaux, ainsi que sur la situation économique et l'emploi. Ce qui est en jeu dans les circonstances actuelles, c'est le futur et la viabilité de l'Iraq comme État indépendant et uni.

Ce triste panorama nous indique que si la tendance ne s'inverse pas, l'Iraq continuera de glisser vers la guerre civile. Pour éviter cela, il faut élaborer d'urgence pour l'Iraq une nouvelle stratégie qui comprenne des éléments complémentaires aux niveaux tant local que régional et international. Il incombe avant tout au Gouvernement iraquien de faire avancer les choses et de promouvoir un processus politique inclusif qui favorise la participation de toutes les communautés. À cet effet, des décisions clefs devront être prises en matière de répartition des ressources naturelles au bénéfice de tous les secteurs iraqiens et pour le développement d'institutions politiques qui soient véritablement représentatives.

Récemment, des mesures initiales encourageantes ont été prises, qui doivent être renforcées par l'intermédiaire d'une réforme constitutionnelle réelle qui a enfin débuté, après quelques contretemps. Des efforts supplémentaires doivent également être faits pour promouvoir la réconciliation. À cet égard, il existe certaines initiatives nationales et régionales, comme par exemple celle de la Ligue arabe, qu'il convient d'explorer dans toutes leurs dimensions. Toutes les stratégies nationales devraient être complétées par des mesures additionnelles au niveau régional. Sans la participation active des pays de la région au processus de normalisation de la situation en Iraq, tous les efforts déployés aux plans national et international resteront vains.

À ce stade, certaines initiatives concrètes montrent déjà un véritable potentiel et elles devraient être examinées par le Conseil. Au plan international, nous devrions poursuivre et appuyer les efforts menés sur les deux autres niveaux. Dans ce cadre, la

convocation d'une conférence internationale sur l'Iraq pourrait constituer un moyen utile de faire la preuve que la communauté internationale appuie l'avenir de l'Iraq. Nous pensons que toutes les parties intéressées devraient être conviées à participer à cette conférence, y compris tous les pays voisins de l'Iraq.

Parallèlement, nous devrions poursuivre nos efforts en vue de lancer un Pacte international pour l'Iraq, qui permettrait d'établir un cadre de coopération à moyen et à long terme entre la communauté internationale et l'Iraq.

Le rôle de l'ONU dans ces trois domaines est crucial. Nous sommes reconnaissants des efforts entrepris jusqu'à présent et nous voudrions saluer le travail accompli par le Représentant spécial Qazi. Toutefois, nous pensons que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) doit fournir un appui actif aux efforts déployés dans les trois domaines que nous avons mentionnés, afin d'harmoniser le travail effectué sur chacun.

Compte tenu des circonstances actuelles très difficiles, les choix qui se présentent à l'Iraq sont clairs : ou bien le pays continue sur la voie de la violence sectaire et de la guerre civile, ou bien il inverse cette tendance et fait le choix de l'harmonie et de l'unité. L'Argentine espère qu'en dernier ressort, le peuple et les dirigeants iraqiens choisiront cette deuxième solution et que le Conseil appuiera cette décision stratégique.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier M. Qazi de son exposé, ainsi que le représentant des États-Unis de son rapport sur la Force multinationale en Iraq.

Les circonstances dans lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui sont critiques pour l'Iraq. La situation a empiré et elle risque même de s'aggraver encore. La violence sectaire s'est intensifiée et la réconciliation est encore bien loin. La reconstruction ne progresse pas et la population perd peu à peu espoir. Nous sommes encore bien loin de l'Iraq stable, souverain, uni, démocratique et pluraliste que nous entendions ériger après la transition amorcée par la résolution 1546 (2004).

Le rapport du Secrétaire général et toutes les informations fournies par des sources indépendantes sur le terrain montrent clairement qu'entre l'intervention externe et la situation politique interne propre à l'Iraq, les perspectives ne laissent rien présager de bon. La

détérioration de la situation est telle que d'importants changements doivent intervenir dans l'orientation stratégique choisie et qu'il faut identifier de nouveaux moyens de restaurer la stabilité en Iraq. Il est nécessaire d'agir sur la base de cette réalité.

La sécurité, la situation humanitaire, l'environnement social, le paysage politique et le développement sont autant de domaines où les résultats sont très insuffisants. Il en résulte que la population civile vit dans un climat social placé sous le signe de l'inquiétude et du désespoir. La reconstitution du tissu social et la crédibilité aux yeux du peuple iraquien sont des éléments clefs pour sortir de la crise.

À l'évidence, nous devons nous attaquer à tous ces aspects de manière simultanée. Nous devons donner davantage de place au dialogue politique pour promouvoir la participation et l'engagement, même au-delà du territoire iraquien, et ce sans oublier de protéger la population civile afin d'empêcher l'explosion du conflit ouvert que certains extrémistes s'emploient à provoquer. Les Iraquiens, avant toute chose, mais aussi leur gouvernement, ainsi que les pays voisins et les principaux acteurs du système international présents en Iraq, sans oublier la communauté internationale, devraient s'engager d'urgence dans la situation actuelle afin de soutenir le retour de la stabilité en Iraq.

À cet égard, le Pérou appuie toutes les initiatives qui contribueront à rétablir la confiance entre les divers secteurs iraqiens, qu'elles soient d'ordre interne, comme le processus de révision de la constitution, ou encouragées par des organisations telle que la Ligue des États arabes. Toutes ces initiatives peuvent contribuer à parvenir à la réconciliation nationale.

Le Pérou condamne la violence sectaire et les actes d'intolérance. Nous rejetons tous les actes de terrorisme qui ont été commis en Iraq. Nous estimons que les responsables de la sécurité en Iraq doivent s'acquitter de leur devoir de protection des civils et préserver l'état de droit, ainsi que les droits fondamentaux des citoyens. Nous devons nous souvenir qu'il n'y aura pas de démocratie en Iraq si l'impunité continue. Nous espérons également que la création d'institutions telles que le Conseil national des droits de l'homme sera possible très rapidement afin d'avancer dans l'édification d'un système juridique et de l'état de droit.

La tâche de reconstruction en Iraq est un autre aspect fondamental de la question. Malheureusement,

dans ce domaine, il y a eu, là aussi, d'importants retards. Le manque d'investissements a un impact sur l'économie et sur les services publics, notamment en matière de santé où certains indicateurs sont inquiétants. La communauté internationale doit redoubler d'efforts et continuer d'appuyer le redressement de l'économie. À cet égard, le Pacte pour l'Iraq est une initiative positive qui va dans la bonne direction.

Enfin, ma délégation voudrait exprimer son soutien à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous estimons que, conformément à son mandat et selon les possibilités sur le terrain, elle doit continuer d'appuyer la consolidation de tous les efforts visant à la stabilité politique et juridique, à la reconstruction institutionnelle et économique, à la fourniture d'une aide humanitaire et à la protection des droits de l'homme en Iraq.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite du rapport du Secrétaire général. Nous remercions M. Qazi de son exposé de ce matin ainsi que l'Ambassadeur Sanders pour celui qu'elle a fait au nom de la Force multinationale en Iraq.

La situation sécuritaire en Iraq est grave. Y remédier est la priorité la plus haute du Gouvernement iraquien et de la Force multinationale en Iraq. Mais l'effort militaire n'est pas suffisant pour garantir la sécurité. Il doit être soutenu par une solution politique qui prévoie la réconciliation véritable. Nous devons faire davantage encore pour soutenir les efforts du Premier Ministre visant à réunir les différentes parties présentes en Iraq pour que se concrétise la volonté que le peuple iraquien a exprimée lors des élections démocratiques.

C'est pourquoi nous appuyons vigoureusement le Plan de réconciliation nationale du Premier Ministre Maliki, qui offre un cadre pour le dialogue politique et le désarmement. Nous saluons également l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en vue de soutenir ce Plan.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, une rencontre des partis politiques irakiens, placée sous les auspices des Nations Unies, serait une bonne occasion de dialogue. Une telle rencontre pourrait être organisée parallèlement à une réunion des pays voisins de l'Iraq afin de faire progresser le processus de réconciliation.

L'ONU joue un rôle important dans la reconstruction de l'Iraq et s'agissant d'aider ce pays à trouver les solutions politiques nécessaires pour garantir sa sécurité. Nous sommes conscients des conditions difficiles dans lesquelles évolue la MANUI et nous appuyons pleinement ses efforts. Nous encourageons l'ONU à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité de la MANUI, et ce en consultation, si nécessaire, avec ses partenaires, y compris en examinant la question avec l'Union européenne, de manière que l'ONU puisse pleinement jouer le rôle qui est le sien en Iraq.

Nous pensons que la poursuite d'une présence importante de la MANUI est vitale pour continuer d'aider l'Iraq à progresser dans le processus politique. Nous exhortons les États Membres de l'ONU à faire de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur de la sécurité de manière à pouvoir maintenir la présence de la MANUI.

Nous appuyons l'aide juridique apportée par la MANUI au Conseil des représentants en faveur de la création de la haute commission électorale indépendante. Une fois que le projet de loi aura été adopté, l'appui technique et rapide que fournira la MANUI pour mettre en place la commission sera un élément fondamental et un pas important vers la réussite des élections provinciales de 2007 et du référendum sur la révision de la Constitution.

Nous nous félicitons que l'ONU ait l'intention d'appuyer vigoureusement le processus de révision de la Constitution, ainsi qu'un possible référendum sur le statut de Kirkouk. L'expérience plus diversifiée de l'ONU en la matière souligne son importance en tant que médiateur indépendant et sa capacité d'offrir des conseils techniques et impartiaux à la Commission de révision et aux sous-commissions.

Nous apprécions le rôle joué par l'ONU en tant que Coprésidente du Pacte international pour l'Iraq. Le Pacte offre à la communauté internationale, au sens large, et au Gouvernement iraquien, une occasion de se concentrer sur la réforme politique, économique et en matière de sécurité. Nous nous félicitons de la démarche de l'ONU, qui consiste à fournir un soutien ciblé pour renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles, y compris l'action du Bureau des droits de l'homme de la MANUI qui s'attache à mettre en place une commission nationale des droits de l'homme. Cela aidera le Gouvernement de l'Iraq à tenir ses engagements.

Nous nous félicitons de l'importance attachée au dialogue régional par le Secrétaire général. Il est important que tous ceux qui sont engagés dans le processus de transition en Iraq – particulièrement ceux qui se trouvent dans la région – assument leurs responsabilités en appuyant le Gouvernement iraquien et en veillant à ce que l'Iraq puisse s'engager sur la voie démocratique exempte d'esprit sectaire. Nous nous félicitons de l'attachement de l'Iraq au Pacte international annoncé le 10 décembre par le Premier Ministre Maliki au Groupe de coordination, à Bagdad, ainsi que de son attachement aux volets politique, économique et en matière de sécurité. Nous nous félicitons des débats proposés entre l'Iraq et ses voisins avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, qui continue de toute évidence d'avoir à jouer un rôle clef en Iraq ainsi qu'au service de l'Iraq.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui sur les difficultés auxquelles se heurte actuellement l'Iraq. Nous souscrivons à ses conclusions et évaluations. Nous sommes convaincus que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et M. Qazi lui-même poursuivront leurs efforts en vue d'apporter leur aide au peuple iraquien et qu'ils continueront de participer activement au processus politique, agissant comme des médiateurs au sein des diverses factions et communautés iraqiennes.

Il est évident que la situation en Iraq est extrêmement complexe. Le pays est actuellement, une fois encore, en proie à une crise militaire et politique particulièrement aigue. Les graves violences sectaires engendrent des menaces d'éclatement territorial, et les activités terroristes et insurrectionnelles se poursuivent. Malheureusement, les formules avancées par les autorités iraqiennes et la communauté internationale en vue de remédier à cette situation, telles que mentionnées dans l'exposé du Représentant spécial, ne sont pas satisfaisantes.

Nous devons redoubler d'efforts pour empêcher qu'une guerre civile totale n'éclate en Iraq et pour mettre fin aux activités insurrectionnelles généralisées des milices et des groupes armés. Il convient de tout mettre en œuvre pour protéger les droits humains des civils, principales victimes des terroristes ainsi que des milices. Dans le cas contraire, le peuple iraquien n'aura aucune confiance dans le Gouvernement actuel.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les massacres, les arrestations arbitraires et les centres de détention secrets décrits dans le rapport, de même que par la persécution des minorités ethniques et religieuses. L'exode croissant des réfugiés en provenance de l'Iraq et le nombre grandissant de personnes déplacées sont particulièrement préoccupants. Au Moyen-Orient, on voit apparaître une situation où, outre les millions de réfugiés palestiniens, il y a désormais une multitude de personnes qui quittent l'Iraq. Il n'est pas difficile d'imaginer l'effet déstabilisateur de ces événements.

Nous sommes certains qu'il est indispensable de bâtir une société qui se fonde sur la réconciliation nationale et le libre consentement pour venir à bout des nombreux problèmes liés au règlement de la question iraquienne. Mais le chemin à parcourir à cet égard reste long. Nous espérons donc que le processus de révision de la constitution entrera dans la phase d'application pratique et qu'une conférence interiraquienne se tiendra sur l'unité nationale. Nous pensons que la MANUI et le Représentant spécial du Secrétaire général doivent prendre une part très active à la convocation et à l'organisation de cet événement indispensable et attendu de si longue date.

La communauté internationale doit maintenant redoubler d'efforts afin de contribuer à un règlement pacifique de la question iraquienne de manière appropriée et impartiale. Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt l'idée de créer un groupe régional de l'Iraq incluant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, laquelle a été mentionnée dans le rapport du Secrétaire général. À cet égard, nous rappelons une fois de plus l'importance de tribunes telles que les réunions du Caire et de Charm al-Cheikh, au cours desquelles les représentants de l'Iraq, les pays voisins et les autres pays intéressés ont pu procéder à un échange de vues productif. Nous ne devons pas perdre de vue les possibilités offertes par ces réunions.

Pour terminer, nous appelons le peuple iraquien à faire preuve de modération, à garder son calme à ce tournant difficile de l'histoire de son pays et à ne pas répondre aux provocations des extrémistes qui tentent de plonger le pays dans le chaos d'une guerre civile.

M^{me} Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier M. Qazi de son exposé ainsi que le Secrétaire général de son dixième rapport trimestriel sur les activités des Nations Unies en Iraq, notamment celles de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

(MANUI) (S/2006/945). Nous remercions également l'Ambassadeur Sanders de sa mise à jour sur les opérations de la Force multinationale en Iraq.

Ma délégation tient à féliciter la MANUI et les autres organes de l'ONU pour le dévouement dont ils ont fait preuve en Iraq dans un environnement particulièrement éprouvant. Nous nous réjouissons de constater qu'ils ont été en mesure de continuer à fournir et à coordonner l'accès aux services essentiels, notamment par le biais d'efforts visant à remettre en état l'infrastructure des services publics et à fournir une assistance aux personnes déplacées dont le nombre ne cesse d'augmenter, comme nous l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le niveau sans précédent de violence en Iraq est très préoccupant. Cela a causé de nombreux morts et blessés, des dommages matériels, des épreuves et souffrances extrêmes. Le nombre de civils innocents, y compris femmes et enfants, qui en ont été victimes est particulièrement troublant. On ne saurait trop insister sur la nécessité urgente de rétablir l'ordre, en particulier à Bagdad. Les efforts régionaux et internationaux doivent être renforcés afin de contenir les violences sectaires qui ont actuellement lieu en Iraq et d'empêcher une escalade. La guerre a divisé un peuple qui semblait être autrefois uni et elle a exacerbé des divergences sectaires qui n'entraînaient jusqu'à présent pas tellement de divisions.

Nous félicitons les forces de sécurité iraqiennes, en collaboration avec la Force multinationale, pour le dévouement avec lequel elles font face à la violence. Il faut toutefois faire davantage. Il convient de déployer des efforts déterminés et délibérés afin de faire face à la violence extrême et de lui substituer la démocratie et l'état de droit, thèmes qui seront abordés, nous l'espérons, lors des négociations politiques relatives à la constitution.

Nous appuyons les efforts du Premier Ministre, Nuri Al-Maliki, dans sa quête de la paix, notamment lorsqu'il a rencontré des acteurs internationaux clés afin d'essayer d'obtenir leur appui et leurs conseils. Nous appuyons également les recommandations du Groupe d'étude sur l'Iraq et nous attendons avec intérêt toutes autres idées ou contributions qui permettraient d'inverser la situation actuelle. Les déclarations des pays voisins de la région et leurs engagements récents vis-à-vis de la paix envoient un message fort sur lequel nous devons faire fond.

L'activité visant à conclure un Pacte international pour l'Iraq vient à point nommé et mérite l'appui des pays donateurs et des institutions financières. Le Plan de réconciliation nationale du Premier Ministre Al-Maliki mérite également tout notre appui. Le renforcement du consensus doit prendre en compte à la fois les différentes communautés et leurs dirigeants religieux. Nous attendons donc avec intérêt les résultats de la conférence sur la réconciliation nationale, qui est prévue le 18 décembre.

Les Iraquiens auront besoin de l'aide de la communauté internationale au moment où ils cherchent à reconstruire leurs institutions. Nous appelons à un appui important et opportun pour ce pays ravagé par la guerre.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi. Nous remercions également de son exposé l'Ambassadeur Wolcott Sanders des États-Unis.

Nous avons pris soigneusement connaissance du rapport détaillé du Secrétaire général, Kofi Annan, qui contient des idées très intéressantes.

Cela fait plus de trois ans que la guerre a pris fin en Iraq. Le peuple iraquien a suivi depuis un parcours extraordinaire. Il a surmonté nombre d'obstacles et a pratiquement rempli toutes les conditions fixées dans la résolution 1546 (2004). Nous souhaitons par conséquent lui adresser nos félicitations les plus vives.

Malgré la progression notable du processus politique en Iraq, on constate toutefois que la situation reste alarmante dans les domaines de la sécurité, de la reconstruction économique et de la défense des droits de l'homme. La question de l'Iraq suscite de nouveau des inquiétudes dans le monde entier. Le Secrétaire général, Kofi Annan, souligne que le risque d'une guerre civile généralisée et, même, d'un conflit régional est bien réel.

Le *United States Iraq Study Group* a récemment publié un rapport présentant de nouvelles idées et pistes de réflexion sur la manière de résoudre la question de l'Iraq. Toutes les parties peuvent en profiter pour réexaminer la question dans son ensemble afin de trouver le moyen approprié d'aider l'Iraq à s'engager au plus vite sur le chemin de la paix, de la stabilité et du développement.

De l'avis de la Chine, il faut tenir compte de plusieurs éléments si l'on veut judicieusement régler la question de l'Iraq.

Premièrement, l'Iraq devrait continuer de promouvoir la réconciliation nationale et d'accroître la participation au processus politique. Ces derniers mois ont montré que les affrontements d'origine religieuse étaient la principale cause de l'insécurité et de l'instabilité en Iraq. La Chine salue le plan de réconciliation nationale présenté par le Premier Ministre Al-Maliki. Nous espérons qu'il incitera réellement toutes les parties à servir l'intérêt général du pays, à faire preuve de respect, de compréhension, de tolérance et de confiance les unes envers les autres pour bâtir ensemble un avenir meilleur.

Deuxièmement, le Gouvernement iraquien devrait assumer davantage de responsabilités dans le maintien de la sécurité et de l'ordre de manière à retrouver la confiance populaire. De son côté, la force multinationale devrait améliorer son image en Iraq en montrant que sa présence dans le pays ne sera pas éternelle. Le Gouvernement iraquien et la force multinationale devraient, quant à eux, comprendre que les problèmes de sécurité ne peuvent se régler uniquement par des moyens militaires. Il est nécessaire de traiter leurs aspects politiques, économiques et sécuritaires si l'on veut les résoudre effectivement. Un processus de réconciliation nationale vaste et ouvert à tous aiderait grandement les parties à surmonter leurs divergences par des voies démocratiques et pacifiques.

Troisièmement, le Gouvernement iraquien devrait avancer rapidement dans la reconstruction économique et permettre au peuple iraquien d'en sentir réellement les bienfaits. Le Pacte international pour l'Iraq, conjointement mis en œuvre par le Gouvernement iraquien et l'ONU, permet de mobiliser l'appui international et de donner corps à un consensus international. La Chine adhère sans réserve au Pacte international et espère qu'il pourra rapidement jouer son rôle.

Quatrièmement, la communauté internationale – en particulier les pays de la région – devrait se mobiliser pour aider l'Iraq à atteindre la stabilité au plus vite. La question de l'Iraq ne peut être résolue sans l'aide et l'appui des pays voisins. La sécurité de l'Iraq a une incidence directe sur leur sécurité à tous. Nous nous félicitons des rencontres périodiques des Ministres irakiens des affaires étrangères et de l'intérieur avec leurs homologues des pays voisins. Nous espérons que

toutes les parties s'emploieront sans relâche à renforcer la confiance mutuelle par le dialogue.

Le moment venu, on pourrait également envisager d'organiser, sous les auspices de l'ONU, une conférence internationale en faveur du dialogue et de la compréhension.

La Chine a toujours prôné le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que le règlement politique des problèmes. Nous espérons qu'avec le soutien et le concours de la communauté internationale, le peuple iraquien verra ses efforts inlassables aboutir à un Iraq gouverné par le peuple iraquien et rétabli dans sa gloire passée.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : À l'instar de mes collègues, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi, et l'Ambassadeur Wolcott Sanders de leurs exposés très instructifs sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la force multinationale en Iraq, respectivement.

Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, l'Iraq se trouve à la croisée des chemins. Le peuple et le Gouvernement irakiens continuent à se heurter à des difficultés internes de plus en plus grandes et complexes sur la voie de la réconciliation nationale, de la sécurité communautaire ainsi que de la reconstruction et du développement. La montée de l'insécurité, marquée par la progression de la violence d'origine religieuse et la multiplication des attaques terroristes et d'insurgés dans plusieurs régions de l'Iraq, est particulièrement inquiétante.

Le Japon condamne tous les actes susceptibles de déstabiliser la situation en Iraq, y compris les attaques terroristes qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils innocents à Sadr City, le 23 novembre, et l'enlèvement, à Bagdad, d'un grand nombre d'employés et de visiteurs au Ministère de l'enseignement supérieur.

La sécurité est la condition essentielle de la reprise des activités dans le pays, notamment la reconstruction et le développement. La stabilité politique favorise de son côté l'amélioration des conditions de sécurité. Le Japon souligne une nouvelle fois à quel point il importe que le peuple iraquien participe pleinement à la consolidation des structures étatiques, grâce à la gestion responsable des affaires publiques par le Gouvernement iraquien et la reconstruction nationale. À cet égard, le Japon apprécie

les efforts poursuivis sans relâche par le Gouvernement iraquien sous la direction du Premier Ministre Al-Maliki afin de permettre la mise en œuvre des plans de réconciliation nationale et de sécurité. Il importe également que la communauté internationale dans son ensemble soutienne avec énergie les efforts de consolidation nationale faits par le Gouvernement et le peuple iraqiens.

À ce sujet, il ne faut pas perdre de vue la coopération fructueuse et le rôle constructif des pays voisins et des autres pays de la région. Nous nous félicitons de la normalisation annoncée récemment des relations entre l'Iraq et la Syrie, ainsi que de la visite en Iran effectuée il y a peu par le Président iraquien, M. Talabani, laquelle a fait suite à la visite du Premier Ministre Al-Maliki dans ce même pays en septembre. Nous espérons que de meilleures relations entre l'Iraq et les pays voisins et ceux de la région permettront, grâce à de tels efforts, d'instaurer la sécurité et la stabilité politique en Iraq.

À la fin du mois de novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1723 (2006) par laquelle le mandat de la force multinationale était prorogé. Le Japon se félicite de ce que les forces iraqiennes assument progressivement la responsabilité de la sécurité dans de grandes parties du pays, grâce aux progrès réalisés dans la formation des forces de sécurité iraqiennes assurée par la force multinationale. Le Japon espère que la présence continue de la force multinationale en Iraq facilitera encore cette évolution positive. Nous rendons hommage au rôle important que la force multinationale joue dans ce domaine.

Le Japon tient également à saluer encore une fois le rôle important dont la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'est acquittée dans le processus iraquien dans des circonstances difficiles, et à exprimer son ferme appui aux activités de la Mission. Au vu de la situation actuelle, nous continuons d'accorder une grande importance à trois domaines d'activités de la MANUI telles que définies dans son mandat, à savoir : la promotion d'un dialogue national, la facilitation de la coordination et de l'acheminement de l'aide à la reconstruction et au développement, et l'aide aux processus constitutionnels et électoraux.

Le Japon estime que les trois éléments que constituent la stabilité politique, l'amélioration de la sécurité et la reconstruction économique sont

interdépendants. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès réalisés dans le débat sur le Pacte international pour l'Iraq. Une participation plus large de la communauté internationale sera essentielle au succès du processus relatif au Pacte.

À cet égard, nous remercions vivement pour leur coopération les Gouvernements des Émirats arabes unis et du Koweït qui ont accueilli les réunions préparatoires tenues en septembre et octobre. De même, nous apprécions le rôle énergique que l'ONU a joué, en sa qualité de coprésident et par le biais de la MANUI, en faveur du processus relatif au Pacte, organisant notamment la réunion des ministres des affaires étrangères sur l'Iraq et la réunion destinée à présenter l'évolution de la situation sur le Pacte, tenues toutes les deux à New York, en septembre et novembre. Le Japon attend avec intérêt l'achèvement et l'adoption du Pacte le plus tôt possible.

La communauté internationale doit renforcer son appui à l'Iraq afin que le pays puisse triompher des difficultés actuelles et faire des progrès significatifs qui le mettront en passe de devenir un État stable et démocratique. Le Japon continuera pour sa part, comme il s'y est engagé, à fournir un soutien actif adéquat en Iraq, essentiellement dans les deux domaines suivants.

Le premier domaine concerne les activités d'appui au pont aérien menées pour le compte de la MANUI et de la force multinationale. Après avoir achevé ses activités d'aide humanitaire et d'appui à la reconstruction en Iraq grâce au déploiement de ses Forces terrestres d'autodéfense, le Japon a commencé à fournir un pont aérien régulier au personnel des Nations Unies afin de faciliter les activités en cours de la MANUI et l'élargissement éventuel de ses activités. Le Gouvernement japonais a pris le 8 décembre, au niveau du Cabinet, la décision de proroger jusqu'à la fin du mois de juillet 2007 le plan de base sur les mesures d'intervention relatives à la loi sur les mesures spéciales relatives à l'aide humanitaire et à la reconstruction en Iraq, laquelle constitue le cadre de la coopération et de l'aide accordées par le Japon à ce pays. Nous avons le plaisir de signaler que cette décision permettra au Japon de continuer ses activités d'appui au pont aérien.

Le deuxième domaine concerne l'appui à la reconstruction de l'Iraq. Divers projets ont été achevés, pour un montant de 1,5 milliard de dollars de donations. Une aide supplémentaire est prévue sous la

forme d'un prêt concessionnel d'un montant maximal de 3,5 milliards de dollars, destiné essentiellement à améliorer davantage les infrastructures et à mener à bien d'autres projets économiques et sociaux; sa mise en œuvre sera progressive. Nous notons avec plaisir que le Japon a annoncé hier, le 10 décembre, avoir autorisé deux projets concernant le pétrole et l'électricité financés par des prêts concessionnels, en plus des six autres projets annoncés précédemment dans des domaines tels que les ports maritimes, l'irrigation, les centrales à énergie thermique, les routes et les ponts et les raffineries de pétrole. Nous espérons que la réalisation de ces projets commencera immédiatement après l'achèvement des procédures nécessaires au financement. En outre, le Japon restera engagé de manière active et continue dans le processus du Pacte, en coopération avec l'ONU et les autres parties compétentes.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Représentant spécial, l'Ambassadeur M. Qazi, de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général. Nous tenons également à remercier l'Ambassadrice Jackie Wolcott Sanders, des États-Unis, de l'exposé qu'elle a fait au nom de la force multinationale.

Nous avons noté que l'ONU, en sa qualité de coprésident du Pacte international pour l'Iraq, a continué d'aider le Gouvernement iraquien à mettre au point le processus relatif au Pacte, lequel constitue un cadre important pour mobiliser les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à l'appui de la transition en Iraq. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau, qui a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, et a été l'occasion de mobiliser un appui et un engagement internationaux plus importants et plus larges en faveur du Gouvernement iraquien.

En outre, nous nous félicitons de ce que l'ONU ait coprésidé les première et deuxième réunions du Pacte international avec le Groupe préparatoire à Abou Dhabi et à Koweït, respectivement, lesquelles ont reconnu la nécessité d'achever rapidement la mise au point du Pacte grâce à un large processus de consultations aux niveaux national, régional et international, ainsi que les progrès réalisés dans la rédaction du document du Pacte, en particulier l'inclusion de sections sur la politique et la sécurité, ainsi que la présentation de critères précis. Nous convenons avec le Secrétaire général que le succès du Pacte dépendra de la capacité

du Gouvernement iraquien et de la communauté internationale de s'acquitter de leurs engagements mutuels. Nous espérons que le lancement officiel du Pacte se fera sans tarder.

Nous appuyons les efforts continus du Représentant spécial du Secrétaire général visant à rallier les principaux dirigeants politiques, tribaux, religieux et de la société civile en vue de promouvoir un véritable dialogue et de remédier à l'instabilité des conditions de sécurité. Il doit être encouragé à poursuivre le renforcement des fondations juridiques et institutionnelles du pays et à favoriser la promotion de la mise en œuvre du Plan de réconciliation nationale du Gouvernement.

Nous avons également noté que le Bureau d'appui au processus d'élaboration de la Constitution (Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq-MANUI) a continué d'aider le Conseil des représentants à élaborer la législation nécessaire pour faire avancer l'élaboration de la Constitution. Nous notons que la MANUI compte fournir un ferme appui au processus de révision de la Constitution en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur dans le monde.

Nous exhortons le Bureau d'assistance électorale de la MANUI à continuer d'aider le processus de passage de la Commission électorale indépendante à la future haute commission électorale indépendante iraquienne, et à établir et mettre à jour des listes électorales en prévision de futurs scrutins.

Ma délégation demeure préoccupée par l'augmentation du nombre de personnes déplacées en Iraq, résultat de la violence commises par certains éléments. Le rapport du Secrétaire général nous informe qu'il y a en tout plus de 1,6 million de personnes déplacées en Iraq, et qu'un nombre à peu près égal d'Iraquiens est réfugié en dehors du pays depuis 2003.

Nous félicitons les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'avoir fourni des vivres, des abris et des produits non alimentaires à autant d'Iraquiens déplacés que leurs ressources le leur permettent, et nous ajoutons notre voix à celle du Secrétaire général pour appeler la communauté internationale à identifier de nouveaux moyens d'aider les organismes des Nations Unies à s'acquitter de leurs tâches auprès des Iraquiens déplacés.

Étant donné l'état d'insécurité qui règne et le grand nombre de violations des droits de l'homme qui en découle, le Gouvernement iraquien n'a évidemment

pas été en mesure d'honorer sa promesse de promouvoir la protection des droits de l'homme et l'état de droit. Nous sommes cependant encouragés de noter que le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continue à travailler en étroite collaboration avec les institutions iraqiennes pour renforcer l'état de droit et mettre en place un système national de défense des droits de l'homme solide et efficace, et nous espérons que le projet de loi sur la création d'une commission nationale des droits de l'homme sera bientôt promulgué.

Nous sommes profondément préoccupés par la violence incessante et le nombre de morts chaque jour en Iraq. Nous espérons que les autorités concernées ne ménageront aucun effort pour améliorer la situation générale en matière de sécurité dans le pays, afin de permettre au peuple iraquien de parvenir à une paix et une stabilité durables. Nous attendons donc avec intérêt les délibérations de la conférence de réconciliation nationale qui doit avoir lieu le 16 décembre, ainsi que la loi nationale sur les hydrocarbures qu'elle doit promulguer. Nous nous félicitons également de la décision du Gouvernement iraquien de dépêcher des envoyés vers l'est et l'ouest pour recueillir l'appui des pays voisins dans la recherche de la paix, car nous pensons, comme le Représentant spécial du Secrétaire général, que toute approche fondée sur l'exclusion, qu'elle soit interne ou externe, ne nous conduira pas à la paix et à la stabilité.

Enfin, la détérioration de la situation en matière de sécurité a gravement limité la capacité de l'ONU de mener ses activités, et son personnel reste exposé à des risques considérables. Nous appelons de nos vœux une amélioration de la sécurité qui réduise les risques auxquels le personnel des Nations Unies est exposé, afin que la viabilité du maintien d'une présence importante des Nations Unies en Iraq ne soit pas remise en question. En effet, le rôle efficace et digne d'éloges que joue la MANUI dans le développement des institutions nationales iraqiennes et l'aide aux personnes en détresse pourrait l'amener à assumer des responsabilités accrues dans la quête collective d'un Iraq uni et en paix.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Représentant spécial, l'Ambassadeur Qazi, de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Sanders de la déclaration qu'elle a prononcée au nom de la Force multinationale.

Même si le processus politique iraquien en cours depuis 2003 est à bien des égards une réussite, la situation actuelle en Iraq représente un défi très sérieux pour la communauté internationale. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, ces trois derniers mois la situation en Iraq s'est encore détériorée dans de nombreuses parties du pays, avec une augmentation significative de la violence sectaire, des attaques menées par les insurgés et par les terroristes, ainsi que des activités criminelles, qui atteignent des sommets.

Malheureusement, dans cet environnement très difficile, les efforts du Gouvernement iraquien visant à encourager la réconciliation nationale, endiguer la violence et accélérer le développement de l'Iraq n'ont pas rencontré un succès suffisant.

Nous restons gravement préoccupés par la violence perpétrée par les insurgés. Le nombre de violations des droits de l'homme continue de croître en Iraq bien que le Gouvernement soit déterminé à promouvoir la protection des droits de l'homme et l'état de droit. Comme l'a relevé le Secrétaire général, dans de nombreux quartiers de Bagdad et dans d'autres régions du pays les activités des insurgés et des milices continuent d'échapper à tout contrôle. Le nombre d'Iraqiens déplacés à l'intérieur du pays s'accroît et il est aujourd'hui estimé à environ 450 000. En outre, on continue de signaler des cas de mauvais traitements de détenus aux mains de la police et des forces de sécurité iraqiennes. Nous appelons instamment le Gouvernement iraquien à faire plus pour assurer la protection des droits de tous les Iraqiens. Le nouvel Iraq doit être meilleur que l'ancien.

Dans ses observations, le Secrétaire général souligne combien il importe d'assurer un processus politique ouvert qui associe toutes les communautés et de partager les ressources du pays en fonction de l'intérêt national le plus large. En deuxième lieu, le Gouvernement doit s'assurer le monopole de l'usage de la force et lutter contre la violence sous ses nombreuses formes, y compris en réglant le problème des milices. En troisième lieu, il est de plus en plus nécessaire de disposer au niveau régional d'un climat propice à la transition en Iraq.

La communauté internationale doit donc rester résolue à soutenir l'Iraq en cette période critique, et cela de diverses façons. L'appui régional et international en particulier peuvent aider à assurer le

succès du Pacte international pour l'Iraq et donner au peuple iraquien un nouveau départ.

À la demande du Gouvernement iraquien, la résolution 1723 (2006), adoptée le 28 novembre, renouvelle le mandat de la Force multinationale jusqu'à la fin de 2007. Il peut à tout moment être mis fin à ce mandat si le Gouvernement iraquien le souhaite. Le maintien de la présence de la Force est une expression claire de la volonté de la communauté internationale d'appuyer le peuple iraquien.

Comme l'a souligné le Premier Ministre dans sa lettre au Conseil de sécurité, datée du 11 novembre, la sécurité et la stabilité relèvent de la responsabilité du Gouvernement iraquien, et les forces de sécurité iraqiennes vont jouer un rôle de plus en plus important. Les membres de la Force multinationale appuient depuis longtemps la formation des forces de sécurité iraqiennes, et poursuivront vraisemblablement leurs efforts.

Nous prenons note avec satisfaction des capacités accrues des forces de sécurité iraqiennes, qui ont rendu possible le transfert cette année des responsabilités en matière de sécurité pour les gouvernorats d'Al Mouthanna et Dhi Qar. Nous espérons qu'avec des forces nationales plus fortes et plus confiantes et avec le soutien continu de la Force multinationale, la violence diminuera et l'accent sera mis sur la reconstruction de l'Iraq.

En outre, l'appui international à la reconstruction de l'Iraq sous forme d'aides financières et de contributions au renforcement des capacités doit se poursuivre à un niveau soutenu.

Comme on l'a dit, le lancement du Pacte international pour l'Iraq, cet été, marque un nouveau départ dans l'appui que la communauté internationale apporte au Gouvernement iraquien pour réaliser ses plans visant à instaurer une société unie, fédérale et démocratique en paix avec ses voisins. Le Danemark est prêt à contribuer à ce processus.

Le Danemark compte maintenir sa présence en Iraq tant que cet appui sera demandé par le Gouvernement iraquien et l'ONU et tant que notre présence nous semblera avoir un sens. Au printemps de cette année, le Parlement danois a décidé de proroger le mandat du contingent danois en Iraq jusqu'à la fin de juin 2007. La participation du Danemark comprend aussi une assistance humanitaire et une aide à la

reconstruction. À ce jour, nous avons engagé environ 90 millions de dollars à ces fins.

Comme je l'ai signalé précédemment, le Danemark est favorable à un rôle accru de l'ONU en Iraq. Il continue d'appuyer directement la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). La décision qu'a prise le Danemark de répondre à une demande de la MANUI en envoyant un avion gros porteur C-130 convenant à la fois pour le transport de passagers et de fret va prendre effet prochainement.

L'Iraq est à la croisée des chemins. La communauté internationale doit rester déterminée à appuyer les efforts du Gouvernement visant à promouvoir la réconciliation nationale et à améliorer la situation critique en matière de sécurité. La prorogation pour un an du mandat de la Force multinationale, ainsi que le soutien apporté au Pacte international pour l'Iraq, font partie de l'appui qui est vital pour le développement d'un Iraq pacifique, démocratique et prospère.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais commencer par remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Qazi, de son exposé et de la présentation du dernier rapport, ainsi que de ses remarques et observations très pertinentes. Je tiens à saisir cette occasion pour le féliciter personnellement, ainsi que tout le personnel des Nations Unies et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), pour le travail exceptionnel qu'ils réalisent en Iraq et pour l'Iraq, dans des conditions très difficiles. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Sanders du rapport qu'elle a présenté au nom des pays composant la Force multinationale, parmi lesquels figure mon pays, la Slovaquie.

Comme nous l'avons entendu durant l'exposé, la situation en Iraq reste extrêmement fragile et complexe, ce qui exige notre attention rigoureuse ainsi que notre appui et notre assistance inconditionnels. Cela est essentiel, surtout en cette période critique, où la situation en Iraq s'est encore dégradée. Inverser ce processus va être une tâche énorme et le Gouvernement et les institutions iraqiennes doivent jouer un rôle central dans cette entreprise.

Pendant les trois dernières années, le peuple et les dirigeants iraqiens ont clairement prouvé leur attachement et leur appui à la transition politique de l'Iraq et ont consenti de nombreux sacrifices pour réaliser cet objectif. Il ne faudrait pas oublier ou

ignorer ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Nous considérons que l'amélioration générale de la sécurité et la promotion de la réconciliation nationale, des droits de l'homme et du bien-être économique sont les principales priorités du Gouvernement iraquien. Ces priorités doivent être principalement mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'action axé sur la recherche du consensus qui répondra aux besoins fondamentaux, aux préoccupations et aux aspirations de toutes les communautés et de tous les électeurs.

Il est nécessaire de réviser les démarches actuelles et d'en adopter de nouvelles pour progresser et réussir. Comme le suggère le Secrétaire général dans son rapport, mettre sur pied un processus politique qui associe toutes les parties, instaurer un monopole de l'usage de la force et cultiver au niveau régional un climat propice à la transition constitue une stratégie viable pour inverser les tendances actuelles sur le plan politique et en matière de sécurité dans le pays. Dans cet esprit, nous restons convaincus que la mise en place d'un processus de révision constitutionnelle et de « débaathification » constituent des mesures de renforcement de la confiance qui peuvent aider l'Iraq à faire face à ses nombreuses difficultés.

Selon nous, la participation vigoureuse de l'Organisation des Nations Unies à la transition et au processus de stabilisation de l'Iraq reste déterminante. Par conséquent, nous saluons et nous appuyons le Pacte international pour l'Iraq; l'Organisation des Nations Unies s'est fermement engagée et joue un rôle moteur dans son élaboration. Cet accord peut fournir un cadre concret à long terme pour la reconstruction et le développement de l'Iraq. Nous notons également avec satisfaction l'expérience positive, à laquelle ont participé des acteurs aux niveaux national, régional et international. Cela prouve l'existence d'une volonté politique de promouvoir la transition et la stabilisation de l'Iraq. Cette volonté politique devrait être encore renforcée et mobilisée efficacement pour favoriser le dialogue et la compréhension à ces trois niveaux, et surtout au niveau régional.

Contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité à long terme en Iraq et la promouvoir aura des avantages non seulement pour ce pays mais également pour ses voisins les plus proches, ainsi que pour toute la région. À cet égard, nous considérons que les voisins immédiats de l'Iraq, en particulier, pourraient et devraient jouer un rôle plus actif dans la promotion de la paix et de la stabilité du pays. Leur participation nous paraît être fondamentale et décisive pour mener à bien

la stabilisation de l'Iraq. Nous espérons donc que l'Iraq recevra de ses voisins l'aide et l'appui dont il a besoin.

Malheureusement, le niveau de violence et d'insécurité continue d'augmenter dans de nombreuses régions de l'Iraq, et l'accroissement du nombre des victimes civiles reste une source de préoccupation constante. De même, nous restons vivement préoccupés par la situation des droits de l'homme dans ce pays. Les conséquences de l'insurrection, de la violence sectaire, des représailles et des activités des milices sont alarmantes. Nous considérons que des mesures fermes sont nécessaires pour renforcer les systèmes judiciaire et en matière de sécurité et pour élaborer un solide programme en matière des droits de l'homme non seulement pour protéger les vies des civils innocents mais aussi pour que les auteurs des actes de violence aient à répondre pleinement de leurs actes.

Nous demandons instamment au Gouvernement de l'Iraq de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'anarchie, à l'impunité et à l'insécurité et pour prévenir la possibilité d'une catastrophe humanitaire et en matière des droits de l'homme dans ce pays. Nous nous félicitons de la décision prise par le Ministère de l'intérieur de renforcer le processus de sélection des officiers de police et d'aider ainsi à lutter contre l'impunité des forces de sécurité iraquiennes et à accroître la confiance du public. Nous nous félicitons également du projet de loi sur la création d'une commission nationale des droits de l'homme et soulignons qu'il est urgent que le Conseil des représentants adopte cette loi.

Pour terminer, qu'il me soit permis de redire que la Slovaquie reste attachée à la transition politique et économique en Iraq. La Slovaquie est l'un des pays fournisseurs de contingents de la Force multinationale. Elle a également participé à la mission de formation de l'OTAN et a organisé la formation du personnel de police militaire iraquien sur son territoire. Nous sommes prêts à aider l'Iraq également par des moyens financiers et matériels.

M. Biabaroh-Iboro (Congo) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Iraq (S/2006/945), ainsi que M. Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour la présentation orale qui en a été faite. Elle remercie également la représentante des États-Unis de l'exposé sur les activités de la Force multinationale.

La situation en Iraq qui est fortement caractérisée par une violence récurrente, implacable et multiforme

ne cesse de préoccuper ma délégation et exige aujourd'hui que des solutions novatrices y soient apportées. La communauté internationale et les Nations Unies en particulier ne peuvent pas assister impuissants à la déliquescence de l'État iraquien telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général. Ce pays mérite mieux que les effroyables souffrances vécues au quotidien par les populations dans un véritable climat de guerre civile.

Après tous les efforts consentis par divers acteurs, aussi bien le Gouvernement iraquien sur le plan de la sécurité et de la réconciliation nationales que la communauté internationale à travers le rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la Force multinationale, le niveau de violence dans ce pays ne connaît pas de réduction sensible. Mieux, la situation se dégrade jour après jour, plaçant l'Iraq au premier rang des pays où la vie quotidienne devient impossible et la violation des droits essentiels de l'être humain banalisée à l'extrême. En témoigne le nombre d'Iraquiens qui choisissent le chemin de l'exil, ainsi que les nombreux morts et blessés aussi bien dans la population civile qu'au sein des forces armées tant nationales qu'internationales.

Les défis multiples qui appellent de nouvelles stratégies doivent être relevés par le Gouvernement iraquien, dont le premier réside dans la confiance qu'il inspire aux populations en proie à des divisions d'ordre politique et confessionnel. D'où la nécessité d'une approche politique inclusive qui ferait participer toutes les communautés iraqiennes au pouvoir politique, aux institutions de l'État et au partage des ressources naturelles. À cet égard, la perspective d'une révision constitutionnelle devrait aider à retrouver la stabilité.

Il est tout aussi nécessaire que le Gouvernement iraquien puisse exercer le monopole de l'usage de la force sur tout le territoire national en mettant fin aux activités des milices qui se nourrissent de l'instabilité et de la violence ambiantes, tout en les perpétuant, ainsi que celles des groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et aux autres actes de banditisme.

Enfin, le Gouvernement iraquien doit contribuer à créer un environnement régional propice en améliorant ses relations avec ses voisins. À cet égard, ma délégation accueille favorablement les rencontres des hauts dirigeants iraqiens avec leurs pairs de la région, iraniens notamment. De même, elle accueille avec intérêt l'annonce de l'organisation d'une conférence internationale sur l'Iraq. La paix et la reconstruction

sont à ce prix. Ma délégation est également attentive aux diverses propositions émises et aux initiatives envisagées en vue de stabiliser la situation politique et sécuritaire en Iraq, prélude à la reconstruction et au développement de ce pays meurtri par plusieurs décennies de guerres et de luttes fratricides.

Pour terminer, nous exhortons la communauté internationale, notamment les principaux donateurs à accompagner l'Iraq dans la mise en œuvre effective du Pacte international pour l'Iraq et nous saluons l'œuvre de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de la Force multinationale.

Le Président (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle de mes collègues pour remercier chaleureusement M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, ainsi que l'Ambassadeur Wolcott Sanders des deux exposés qu'ils viennent de présenter au Conseil.

La situation en Iraq s'est caractérisée durant l'année par une détérioration sans précédent de la sécurité et une exacerbation du cycle de violence. En effet, dernièrement, le nombre des victimes de la violence s'est chiffré à 100 par jour, ce qui est très alarmants et fait de la crise en Iraq l'une des crises de sécurité les plus aiguës au monde. Quelque nom que l'on donne au conflit en Iraq, il ne fait aucun doute que la situation en matière de sécurité est extrêmement critique, non seulement en raison du nombre croissant de victimes de la violence, mais aussi parce que cette dernière commence à revêtir des formes multiples toutes plus dangereuses les unes que les autres, qu'il s'agisse de violence terroriste, criminelle ou ethnique. Nous n'en devons pas moins accomplir tous les efforts possibles et explorer toutes les voies possibles pour y mettre un terme, afin de rétablir la stabilité et l'entente en Iraq.

Le Qatar n'a cessé d'affirmer la nécessité que soient respectées la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, afin que le peuple iraquien recouvre sa sécurité et sa liberté. Pour y parvenir, il est indispensable que se conjuguent les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour traduire cette priorité dans les faits. À cet égard, les pays voisins peuvent jouer un rôle majeur en contribuant à la stabilisation de l'Iraq. De même que la communauté internationale et l'ONU, ils contribuent à engager l'Iraq sur la voie de la stabilisation et de la reconstruction.

Dans ce cadre, nous voudrions souligner l'importance et l'utilité du Pacte international sur l'Iraq. L'amélioration sans délai des conditions de vie du peuple iraquien, afin de remédier à la situation humanitaire alarmante, est tout aussi importante que le processus de réconciliation nationale et le renforcement des forces de sécurité pour garantir la stabilité en Iraq. Au-delà de la nécessité d'engager un processus politique global, inclusif et transparent, répondant aux exigences et aux aspirations de toutes les communautés iraquiennes, il faudrait également que se poursuivent les efforts visant à contrôler la situation sur le plan sécuritaire, qui se détériore, afin que les forces de sécurité iraquiennes puissent contrôler elles-mêmes la sécurité dans le pays, tâche actuellement assumée principalement par la Force multinationale, en dépit de la conjoncture grave qui prévaut actuellement dans ce pays et qui entrave considérablement les efforts de la MANUI dans différents domaines, tels que la reconstruction, le développement, la protection des droits de l'homme, la souveraineté et l'état de droit. On ne doit pas laisser l'Iraq se débattre tout seul dans cette crise.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également adresser mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ashraf Qazi, de la déclaration qu'il a prononcée au début de cette séance.

Nous remercions également l'Ambassadeur Jackie Sanders pour la déclaration qu'elle a prononcée au nom de la Force multinationale en Iraq. De même, je suis reconnaissant aux membres du Conseil pour leurs déclarations.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis nous donne, comme à l'ordinaire, un aperçu général des principaux événements survenus en Iraq dans les contextes international et régional au cours des trois derniers mois. Il mentionne également le rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qui a apporté une aide dans divers domaines au titre du mandat délivré par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple iraqiens envers M. Qazi et la MANUI pour leurs efforts. Nous remercions

également les institutions, programmes et fonds de l'ONU pour leur aide, en particulier s'agissant de fournir des services sociaux essentiels. Nous espérons que la MANUI jouera un rôle important et vital dans la phase ultérieure, notamment dans la mise en place d'institutions électorales et le processus de révision de la Constitution, de façon à pouvoir renforcer la réconciliation nationale et le dialogue national. Cela nécessitera bien entendu une présence accrue de l'ONU en Iraq dans l'avenir proche.

Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, l'Iraq a récemment vu se multiplier les actes de violence, les actes de terrorisme et les massacres sectaires, outre les enlèvements. La situation a incité ceux qui, à l'intérieur comme en dehors de l'ONU, se préoccupent de la situation en Iraq à lancer des avertissements alarmants, mettant en garde contre une détérioration potentiellement dangereuse de la situation qui pourrait mener à la guerre civile. À cet égard, le Gouvernement iraquien sait très bien qui commet ces actes et quels en sont les objectifs. Ma délégation a soulevé à plusieurs reprises cette question au Conseil de sécurité. Ceux qui commettent ces attaques sont des loyalistes de Saddam, des Takfiri [accusation d'incroyance], des extrémistes et des groupes criminels. Leurs objectifs ultimes sont peut-être différents, mais ils partagent l'objectif immédiat de saper le processus politique dans son ensemble. Le Gouvernement relèvera ce défi avec vigueur et détermination. En Iraq, le processus politique est le résultat d'un exercice démocratique dans le cadre duquel les élections législatives et le referendum constitutionnel ont eu lieu dans les délais fixés par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Par conséquent, défendre le processus politique en Iraq revient à défendre la légitimité internationale et la volonté de la communauté internationale.

Nous réaffirmons nos déclarations précédentes au Conseil, à savoir que le peuple iraquien, qui a réussi au cours des trois dernières années à mener à bien les processus politique et constitutionnel, sortira vainqueur de son combat pour le dialogue national et la réconciliation nationale, contre les terroristes et pour la préservation de son unité et de son intégrité territoriale.

L'un des principaux facteurs qui permettront de mettre fin au cycle de la violence, au terrorisme et à la criminalité est l'élargissement de la participation à notre processus politique, de façon à assurer l'engagement actif de tous les partis politiques et de toutes les communautés d'Iraq. Pour atteindre cet

objectif, le Gouvernement iraquien a adopté, le 25 juin 2006, un programme national basé sur le dialogue national et la réconciliation nationale. Le programme s'appuie sur une vision nationale selon laquelle le consensus politique est la seule façon de mettre un terme à la détérioration de l'environnement sécuritaire. Cette vision a été réaffirmée par le Conseil iraquien de sécurité nationale lors de ses réunions des 23 et 24 novembre et par le Premier Ministre le 26 novembre 2006, lorsqu'il a déclaré que

« la violence sectaire ne s'arrêtera que lorsque les hommes politiques conviendront et réaliseront qu'il n'y aura ni vainqueur ni vaincu dans cette bataille. »

Pour renforcer l'initiative visant à la réconciliation nationale, le Premier Ministre a déclaré le 5 décembre :

« Nous avons l'intention de convoquer prochainement une conférence nationale réunissant les acteurs politiques, afin d'inclure diverses organisations politiques, partis et personnalités d'Iraq qui participent au processus politique, afin de renforcer l'unité nationale et de nous mettre d'accord sur une charte nationale qui proscriera les luttes sectaires et offrira des possibilités de coopération entre les diverses couches de la population iraquienne. »

Le peuple iraquien se félicitera de tout appel à une conférence internationale ou régionale ayant des ambitions similaires. Le Gouvernement iraquien s'efforcera d'en assurer la réussite. Cependant, si la convocation d'une telle conférence a pour but de contourner les acquis démocratiques du peuple iraquien et de renvoyer le processus politique au point de départ, cela sera inacceptable, non seulement parce que cela réduira à néant les vœux et les espoirs du peuple iraquien, mais aussi parce que cela va à l'encontre des résolutions qui sont l'expression de la légalité internationale et de la volonté de la communauté internationale.

Parallèlement au processus de réconciliation nationale, le Gouvernement iraquien travaille à renforcer ses capacités dans le domaine de la sécurité afin d'imposer l'autorité de l'État et de faire respecter la loi. De la même façon, il collabore avec la Force multinationale pour achever, le plus tôt possible, le transfert progressif aux forces iraquiennes des responsabilités en matière de sécurité.

Sur cette base, et parce que le Gouvernement iraquien sait qu'il a besoin de la Force multinationale jusqu'à ce que ses propres forces puissent assurer elles-mêmes la sécurité, le Premier Ministre, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 11 novembre 2006 (S/2006/888, annexe), a demandé que le mandat de la Force soit prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2007 – ou jusqu'à une date antérieure, si le Gouvernement iraquien en fait la demande. Dans sa lettre, le Premier Ministre a insisté de nouveau sur la question du transfert des responsabilités aux autorités compétentes en charge de la sécurité en Iraq, en particulier pour les aspects qui relèvent du recrutement, de la formation, de l'équipement et de l'armement des forces de sécurité iraquiennes, mais aussi pour ceux qui ont trait au commandement et au contrôle nécessaires de celles-ci pour que le Gouvernement puisse assumer la pleine responsabilité de la situation sécuritaire.

La situation des droits de l'homme en Iraq est indissociable de la dégradation observée sur le plan de la sécurité. Ces droits sont bafoués au quotidien par les agissements des terroristes, des partisans de la violence et des groupes criminels. Il ne fait aucun doute qu'une meilleure protection des droits de l'homme va de pair avec une amélioration de la situation sécuritaire. Le Gouvernement iraquien se penche sérieusement sur cette question, à la fois par son action contre les terroristes et les groupes criminels et à travers le travail des organes gouvernementaux chargés de rendre la justice, de faire respecter la loi et de poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme. Mais les violations collatérales des droits de l'homme qui résultent des affrontements entre les forces de sécurité iraquiennes, d'une part, et les terroristes et groupes criminels, d'autre part, ne peuvent pas être mises sur le même plan que les violations délibérées des droits de l'homme, au premier rang desquels le droit à la vie, qui sont commises tous les jours par les terroristes et les groupes criminels dans des écoles, des universités, des zones commerciales et des lieux de culte. De tels agissements coûtent la vie à des innocents par centaines, dont des femmes et des enfants. La différence est énorme entre ces deux situations. Par conséquent, il faut éviter les amalgames afin de ne pas perdre de vue la réalité sur le terrain.

Les défis que l'Iraq doit relever sont considérables, et pas seulement pour ce qui est d'améliorer la situation sécuritaire et de venir à bout de la spirale de la violence, du terrorisme et de la

criminalité. Il y a beaucoup à faire aussi dans le domaine de la reconstruction et du relèvement. Sans l'aide de la communauté internationale, l'Iraq ne sera pas capable de reconstruire l'infrastructure dont il a besoin pour lancer le développement de son économie en mettant ses ressources humaines et naturelles au service d'un avenir prospère. Cela souligne l'importance du Pacte international pour l'Iraq. Il s'agit d'une initiative du Gouvernement iraquien, fondée sur un engagement réciproque entre l'Iraq et la communauté internationale, qui vise à établir, sur la base d'une vision nationale, un partenariat pour réaliser les espoirs du peuple iraquien en mettant en place un État fédéral et démocratique et en bâtissant une économie prospère grâce à laquelle le pays pourra pleinement jouer son rôle de membre actif de la communauté internationale.

Une fois de plus, nous exprimons à l'ONU toute notre gratitude pour les efforts qu'elle déploie en tant que coprésidente, avec le Gouvernement iraquien, du Pacte international. Comme le Secrétaire général, nous nous réjouissons à la perspective du lancement officiel du Pacte international pour l'Iraq, manifestation dont la date et le lieu sont à l'examen.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Qazi qui va répondre aux commentaires et questions des membres du Conseil.

M. Qazi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, pour cette occasion qui m'est donnée de soumettre le rapport du Secrétaire général, avec mes commentaires, à la sagesse du Conseil, et pour les mots de soutien de chacun des membres. Nous avons pris note avec soin de tous ces commentaires, qui aideront énormément la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à remplir son mandat dans la prochaine phase de la situation en Iraq.

On l'a remarqué, l'Iraq traverse une période extrêmement critique. L'élément le plus préoccupant est le niveau de violence, qui rend difficile pour les initiatives qui ont été annoncées, lancées et, bien sûr, mises en œuvre, de réussir et d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. Par conséquent, l'une des toutes premières priorités doit être de trouver le moyen d'abaisser le niveau effrayant de violence, dont le coût humain est l'un des plus élevés au monde.

Je remercie en particulier le Gouvernement iraquien pour son appui à la MANUI, sans lequel nous n'aurions pas pu intervenir en Iraq. Je remercie

également la Force multinationale en Iraq pour toute l'aide qu'elle nous a apportée. Je note que l'on attend beaucoup de la MANUI pour promouvoir le dialogue national et aider le Pacte international à progresser vers ses objectifs. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces attentes.

Un commentaire a été fait sur la nécessité pour nous de disposer du personnel suffisant pour remplir toutes ces obligations envers l'Iraq. À ce propos, je remarquerai simplement que si nous jugeons gratifiant que la MANUI soit appréciée et appelée à jouer un rôle encore plus actif, nous devons toutefois vraiment tenir compte de la situation sécuritaire, qui ne s'améliore pas – à vrai dire, elle se détériore. Actuellement, notre présence en Iraq diminue, au lieu d'augmenter. Nous espérons que la sécurité s'améliorera suffisamment pour que nous puissions mettre fin à la réduction de notre personnel – car nous devons faire passer la sécurité de notre personnel avant tout. Si nous appuyons ensemble les efforts du Gouvernement iraquien, je suis sûr que ceux-ci finiront par renverser la tendance actuelle à la détérioration de la situation sécuritaire, permettant ainsi à la MANUI de déployer le nombre de personnes nécessaire en Iraq pour aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs. Lorsque notre personnel est réaffecté, il ne l'est pas hors de la MANUI, mais dans les environs, en particulier à Amman et au Koweït. Nous sommes donc toujours là, et nous y resterons, pour venir en aide au Gouvernement et au peuple iraqiens. Néanmoins, en raison de la situation sécuritaire, il est parfois impossible de disposer des effectifs que nous voudrions avoir.

Sur ces mots, j'aimerais une fois de plus vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, et remercier aussi le Gouvernement iraquien et l'Ambassadeur Al Bayati pour ses aimables paroles d'encouragement.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Qazi pour les précisions qu'il vient d'apporter.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais signaler que le Conseil tiendra des consultations plénières sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, immédiatement après la levée de la séance de ce matin sur la situation en Iraq.

La séance est levée à 12 h 40.